



Politique du District scolaire francophone du Nord-Ouest

POLITIQUE 1.17

Page 1 de 3

Objet : Écoles sans tabagisme

En vigueur : 18 décembre 2001

Révision : 15 avril 2019

1. **But :** La présente politique a pour objet d'assurer le maintien d'un milieu d'apprentissage et de travail sans fumée dans les écoles, les locaux, les véhicules et sur tous les terrains du District scolaire francophone du Nord-Ouest et ce, pour le plus grand bien-être des élèves, du personnel, des visiteurs ainsi que de toute autre personne qui utilise les installations scolaires.
2. **Définitions :**
 - a) **Écoles ou installations scolaires :** Comprend salles de classe, ateliers, bureaux, salles de réunion, auditoriums, gymnases, cafétérias, etc...
 - b) **Véhicules du district :** Comprend les autobus d'écoliers ou autres véhicules qui sont la propriété de l'école ou du district ou loués pour le transport des élèves ou du personnel.
 - c) **Terrains :** Comprend la cour extérieure des écoles et du bureau du District scolaire francophone du Nord-Ouest.
 - d) **Tabac :** Désigne toute forme de produit du tabac ou produits similaires à ceux du tabac, ce qui comprend les cigarettes, les cigares, les pipes, le tabac haché fin ainsi que les produits du tabac sans fumée comme les cigarettes électroniques avec ou sans nicotine, le tabac à chiquer et le tabac à priser.
3. **Énoncé :** Le District scolaire francophone du Nord-Ouest vise le mieux-être de ses élèves et de son personnel. Or il est reconnu que l'usage du tabac, incluant les cigarettes électroniques ou la fumée secondaire :
 - a) augmente les problèmes de santé
 - b) est la cause la plus importante de maladie et mortalité au Nouveau-Brunswick
 - c) est considéré une substance entraînant l'accoutumance et/ou la dépendance.

Objet : Écoles sans tabagisme

En vigueur : 18 décembre 2001

Révision : 15 avril 2019

4. Cadre réglementaire :

En matière de politique relative aux écoles sans tabagisme le District scolaire francophone du Nord-Ouest se réfère à la Politique 702 - Écoles sans tabagisme telle qu'adoptée par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance:

[Politique 702 - Écoles sans tabagisme - MEDPE](#)

Par conséquent, il est en tout temps interdit de fumer/vapoter dans les écoles ou installations scolaires, les bureaux, sur les terrains et dans les véhicules du District scolaire francophone du Nord-Ouest. Cette norme réglementaire s'applique également à tous les groupes de la communauté qui utilisent les écoles ou installations scolaires pendant ou après les heures de classe.

5. Diffusion de renseignements :

Il incombe à la direction de l'école de porter cette politique à la connaissance de tous les membres du personnel, des élèves et des groupes d'utilisateurs de l'école. Cette responsabilité inclut l'affichage de l'interdiction de fumer/vapoter dans un endroit bien à la vue. La direction des services administratifs en fera de même au niveau du bureau du district.

6. Mesures prises par le District scolaire francophone du Nord-Ouest afin de favoriser l'abandon du tabac chez les membres du personnel et les élèves

Le District scolaire francophone du Nord-Ouest s'engage à sensibiliser les membres de son personnel et les élèves aux services qui sont offerts pour les aider à cesser de fumer/vapoter. De plus, il s'engage avec l'aide d'organismes tels que la Société canadienne du cancer, la Fondation de recherche sur la toxicomanie, la Fondation des maladies du cœur du Nouveau-Brunswick et l'Association pulmonaire du Nouveau-Brunswick, à encourager des campagnes de lutte contre le tabac et à offrir des ateliers à ce sujet

Objet : Écoles sans tabagisme

En vigueur : 18 décembre 2001

Révision : 15 avril 2019

7. Élaboration de règlements par les écoles

Les écoles du district en consultation avec les CPAÉ doivent élaborer et appliquer des règlements afin de répondre aux exigences de la présente politique.

8. Modalité d'application de la politique

La présente politique s'applique à tout le personnel, les élèves, les visiteurs et les usagers des écoles ou installations scolaires et des bureaux du District scolaire francophone du Nord-Ouest.